



Oradour-sur-Vayres, le 9 décembre 2022

87150 Oradour sur Vayres
Tèl : 05 55 78 23 97

Compte rendu réunion du 8 décembre 2022 – 18h30
Saint Bazile

Nombre de délégués en exercice : 20 Présents : 14 Excusés : 3 Votants : 17 Quorum : 11

- ***Appel d'offres traitement des métabolites de pesticides***

5 entreprises ont déposé une offre : Cise TP, Fournié, Marteau, Sources et SOC.
Après négociation, le marché est attribué à l'entreprise SOC pour un montant de 86 500 € HT.

- ***Prix de l'eau 2023***

Le président expose la nouvelle tarification de la SAUR qui sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2023, soit une augmentation de 8,3 % entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023.
Le conseil syndical décide d'appliquer une hausse légèrement inférieure à 1% :

- **Part fixe (abonnement) : 31 €**
- **Consommation (le mètre cube) : 0,93**

- ***Présentation RAD – Analyse RAD***

Le délégataire SAUR présente le RAD 2021, puis Monsieur Lavis, chargé de mission, présente le rapport d'expertise de ce rapport du délégataire. Les conclusions suivantes sont définies.

Le délégataire doit :

- Valider le mode de relevé des compteurs AEG au SNEC et valider la différence entre les 2 compteurs en 2022 et 2023.
- Produire les informations connues sur l'âge des conduites dans le RAD 2022.
- Produire la carte de sectorisation du rendement avec l'ILC et l'ILP.
- Procéder au renouvellement des compteurs de plus de 15 ans en 2022 (retard pris en 2021). Préparer un planning de rattrapage du retard pour les années futures.
- Valider K (indexation de la part délégataire) au 1/1/2020 et au 1/1/2021. Valider la cohérence avec le K utilisé dans le suivi du compte de renouvellement.

- Produire un détail des frais personnel en 2022 similaire à celui produit en 2021 (nombre d'ETP sur le contrat Vayres et Tardoire, nombre d'heures passés par chaque employé sur le contrat)
- Justifier les frais de structure très élevés dans le CARE 2021 (13,3 % des recettes en 2021).
- Justifier les frais de contrôle dans le CARE 2020 (8,1 k€) par rapport au compte de gestion 2020 (3,9 k€). Faire le bilan des frais de contrôle versés depuis le début du contrat.
- Expliquer la hausse de la garantie de continuité de service (renouvellement accidentel) dans le CARE 2021 (19,5 k€ en 2021 contre 7,3 k€ en 2020 et 5,1 k€ dépensés en 2021). Comparer la garantie de continuité de service imputée sur les CARE 2019 à 2021, avec les dépenses réelles liées à la continuité de service.
- Joindre le Plan Prévisionnel de Renouvellement au CEP de l'avenant 2.

Le Président précise que le délégataire doit s'engager à :

- Tenir compte des remarques du bureau d'études PPS Collectivités et à répondre aux questions posées
 - Interpréter les données fournies, notamment sur les compteurs de sectorisations, afin de permettre une orientation politique du syndicat
- **Assurance groupe statutaire**

Le Président expose

- que par courrier en date du 26 juillet 2022 le Centre de gestion a informé les collectivités adhérentes que la compagnie d'assurances CNP souhaitait résilier à titre conservatoire au 31 décembre 2022 ledit contrat encore valable pour deux années, une forte augmentation de la sinistralité ne permettant pas à l'assureur de projeter un équilibre financier.
- durant l'été, le Centre de gestion a régulièrement rencontré SOFAXIS, afin de connaître les marges de manœuvre qui s'ouvrent aux différents contrats. A l'issue de ces échanges. A l'issue des différents échanges, SOFAXIS et CNP ont proposé deux alternatives :
 - Diminuer les remboursements d'Indemnités Journalières (IJ) de 20 % sans modifier le taux de cotisation
 - Augmenter de 10% le taux de cotisation et diminuer de 10% le remboursement des indemnités Journalières (IJ)
- Les membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, réunis le 14 octobre dernier, ont décidé de retenir la seconde proposition, à savoir l'augmentation de 10 % du taux de cotisation et la diminution de 10 % du remboursement des indemnités journalières.

En conséquence, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- de CHOISIR de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL proposé par le Centre de gestion
- d'ACCEPTER la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier Sofaxis
- d'AUTORISER Président à signer les documents correspondant

- **Travaux en cours / Questions diverses**

Travaux en cours :

- Oradour sur Vayres en cours (La Pouze – Puymoreau) → CMC TP la fin des travaux est prévue pour la fin d'année 2022.
- Maisonnais sur Tardoire en cours (Château d'eau) → renouvellement des conduites du château d'eau en cours, les travaux seront terminés en fin d'année 2022.
- Renforcement de la dalle de la station de neutralisation de Champsac prévu en décembre 2022.

Traitement des métabolites :

- Filtre à charbon actif tassé, la SAUR doit effectuer un contre lavage pour une remis en route au plus vite.

Délestage électrique :

Le président expose au conseil le mail envoyé par l'ARS, précisant que le service d'eau potable peut être impacté par le délestage et demandant ainsi de prendre les mesures nécessaires pour que ces coupures (de 2h maximum), n'impacte pas la distribution d'eau potable.

La SAUR précise que des dispositions ont été prises : achat de groupes électrogènes et surveillance des niveaux des réservoirs.

divers :

Le portail du réservoir des Liades a été volé en novembre 2022. Le syndicat a entrepris les démarches auprès de son assurance de la MAIF pour remplacer ce portail. Un devis a été réalisé pour un montant de 2 696€ TTC.